

POUR UNE VIE DE CAMPUS DYNAMIQUE

- Modernisation, multiplication des espaces de travail et coworking au sein du campus.
- Modernisation des installations multimédia dans les amphithéâtres, salles de travail et classes (meilleurs équipements informatiques, audio et vidéo, prises électrique).
- Démocratiser l'Espace Santé Étudiant et étendre ses services : mise à disposition de médecins spécialistes, accès au dépistage IST/MST.
- Création d'un bar et/ou d'une cantine associative autogéré par les étudiants, sur le campus.
- Annualisation du festival musical « Fête la Rentrée » organisé par les associations du campus.
- Créer des liens plus forts avec les campus délocalisés (événements et mobilités inter-campus).
- Organiser une cérémonie de remise de diplômes inter-campus pour les juristes et économistes du collège.
- Installer une barrière d'accès au parking pour le réserver aux étudiants et aux personnels de l'UB. (beaucoup de places utilisés par les riverains)
- Proposition d'une consultation étudiante par le vote pour réaménager l'esplanade du Campus.

POUR UN CAMPUS POUR TOUS

- Soutenir le Service PHASE pour mieux accompagner les étudiants avec des besoins spécifiques.
- Démocratiser la cellule de veille contre le harcèlement et les discriminations.
- Développer un système de prise de notes centralisé en accord avec les professeurs et accessible à tous les étudiants du collège pour rattraper les cours.

POUR UN CAMPUS ACCOMPAGNANT LES ASSOCIATIONS

- Accroissement des financements publics destinés aux associations (augmentation des plafonds de financement par étudiant pour les gala/ repas, financement des frais de fonctionnement) en revoyant le règlement intérieur de la commission FSDIE.
- Systématisation de rencontres et réunions inter-associatives mensuelles sur le campus pour impulser des projets communs et renforcer la corporation étudiante bordelaise.
- S'appuyer sur les associations étudiantes pour mieux accompagner l'intégration des internationaux.
- Systématisation d'un « Trophée des associations » annuel.



POUR DES ENSEIGNEMENTS QUALITATIFS

- Remise en place du statut AJAC (Ajourné Autorisé à Composer) répandu dans de nombreuses universités. Ce système permet à l'étudiant n'ayant pas validé l'année N, de passer à l'année N+1. Il devra y valider les matières ajournées de l'année précédente. Cela devra être conditionné.
- Instaurer des sessions de rattrapages pour les master 1 et 2.
- Poser le principe de toujours laisser au moins une semaine de révision aux étudiants pour les examens.
- Ouverture de l'UE rhétorique et éloquence aux licences d'éco-gestion et d'AES.
- Augmenter les capacités d'accueil des formations, surtout en master.
- Proposer des enseignements en économie dès la L1 Droit.
- Investir et développer les préparations aux concours pour mieux accompagner les étudiants (particulièrement les plus précaires ne pouvant suivre une prépa privée) dans la suite de leur cursus (ENM, CRFPA, concours administratifs, judiciaires, commissaires et inspecteurs de police...).
- Mieux accueillir et accompagner les étudiants en LAS et ceux arrivant de PASS par le biais de remises à niveau et tutorat.
- Créer un partenariat entre l'établissement, l'Ordre du Barreau, le Tribunal Judiciaire et les juridictions du département pour proposer des stages aux étudiants en droit.
- Créer un partenariat entre l'établissement, la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) et le MEDEF pour proposer des stages en entreprises ou des alternances aux étudiants en éco et en AES.

POUR UN CAMPUS LUTTANT CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

- S'engager à une présence sans failles en Commission Aides Sociales. Elle est bien trop délaissée par les élus qui ne permettent plus aux étudiants qui les représentent d'avoir la maîtrise des aides.
- Démocratisation et sensibilisation sur les aides sociales déjà existantes par le biais d'affichages intuitifs sur le campus :

Aides d'urgences.

Exonérations des frais d'inscription.

Aides à l'achat d'ordinateurs.

Aides à la connexion.

Chèque cadeau de Noël pour les enfants d'étudiants bénéficiaires des aides sociales.

- Création d'une « Carte Mobilité » permettant l'aide à l'achat d'un vélo, trottinette électrique mais aussi la mise à disposition de bons d'achats carburants.
- Création d'une aide à l'emménagement pour les achats de vaisselle, literie, électroménager...